

Planifier la sélection de vos cours

Le programme clinique est conçu en vue de fournir (a) une solide formation générale en psychologie clinique ainsi que (b) les aptitudes et les connaissances de base requises pour une licence en psychologie. En choisissant des cours supplémentaires et du practicum clinique, les étudiants seront à même d'adapter leur programme au mieux de leurs intérêts universitaires et d'anticiper ainsi leur cheminement de carrière. Tant le directeur du programme clinique que le coordonnateur des practica et des internats seront à votre disposition pour toute question liée à la sélection des cours et des practica.

En ce qui concerne le programme que les étudiants peuvent individuellement adapter à leurs propres besoins, il existe des principes généraux dans la sélection des cours et des practica qu'il est important d'avoir à l'esprit. Les étudiants sont encouragés à sélectionner une panoplie de cours cliniques supplémentaires en vue de couvrir au maximum le domaine de la psychologie clinique. Sélectionner des cours et des practica qui mettent l'accent sur diverses compétences cliniques portant sur différentes populations peuvent donner à l'étudiant une bonne idée de la portée de la profession ainsi que des possibilités pour des formations et des pratiques ultérieures. Gardant cela à l'esprit, les étudiants doivent savoir qu'ils/elles peuvent prendre plus de cours que le nombre de cours requis par le programme clinique. De même, bien que les étudiants ne puissent effectuer qu'un seul stage externe de deux jours par trimestre, ils ont la possibilité d'effectuer des stages supplémentaires.

L'étendue des connaissances et des aptitudes doit être contrebalancée par la prise en compte des cours et des practica nécessaires à la préparation d'un cheminement de carrière. Bien que le maintien d'une certaine flexibilité soit généralement une bonne idée, il est tout aussi important d'élaborer des plans pour le cheminement de carrière pressenti. Idéalement, cette élaboration devrait débiter dans la seconde année du programme, et inclure des considérations comme la formation à la recherche, le savoir clinique ou encore l'expérience en lien avec les types de services qu'on souhaite fournir aux futurs diplômés du programme. Le coordonnateur des practica et des internats aide les étudiants, tout au long du programme, à élaborer un plan de formation clinique concret qui oriente les affectations de practica cliniques et, en fin de compte, la sélection du lieu de practicum. Les practica initiales visent plus à transmettre l'essentiel des compétences cliniques de base qu'à préparer l'étudiant à un profil professionnel spécifique. Les practica ultérieurs se concentreront sur les objectifs de formation spécifiques des étudiants.

À la fin de la troisième année du programme, les étudiants devraient avoir une idée assez claire du type d'internat et du choix de 3^e cycle pour lesquels ils aimeraient opter. Cela ne veut pas dire qu'un étudiant doit avoir un plan ferme en tête, susceptible de le guider dans toutes les décisions qu'il prendra dans son programme d'études. Mais cela signifie par contre que l'étudiant doit déjà réfléchir aux populations avec lesquelles il souhaite travailler (par exemple, les enfants, les adolescents, les couples, les personnes âgées, etc.) et s'interroger sur les compétences et soutiens psychologiques qu'il compte approfondir (par exemple, des compétences en diagnostic et évaluations spécifiques, des compétences en divers types d'intervention, des compétences en évaluation et consultation de programmes, etc.). Si on garde à l'esprit tant l'importance des exigences de la formation que le besoin d'élaborer un profil en accord avec un internat approprié et des aspirations de carrière, les cours et les practica devraient être sélectionnés sur la base de tous ces aspects. Les étudiants souhaitant obtenir un double profil (par exemple, enfance/famille et adulte) devraient en outre anticiper le fait qu'une année supplémentaire avant l'internat sera requise pour accéder à la somme de practica exigées pour obtenir ce type de profil. Les étudiants qui suivent la concentration en services à l'enfance, à l'adolescence et à la famille (y compris ceux qui le font dans le cadre d'un double profil) devraient également prendre des cours (a) de

psychopathologie des enfants et b) Services psychologiques basés sur des données probantes pour les enfants, les adolescents et les familles d'ici la fin de leur troisième année, au plus tard.

À partir du début de la deuxième année, les étudiants rencontrent, au moins une fois par an, le coordonnateur des practica et des internats en vue de discuter de leurs plans en formation clinique ainsi que des types d'internats qui correspondent le plus à leurs intérêts et à leur profil. Ces rencontres constituent des occasions de discuter des changements dans leur cheminement de carrière pressenti et de mettre l'accent sur les exigences à remplir pour obtenir un bon internat. Une information utile sur le processus d'application aux internats peut être trouvée à l'APPIC (*Association of Psychology Postdoctoral and Internship Centers*) <http://appic.org/Match/About-The-APPIC-Match>. L'APPIC est l'organisation qui gère le processus de jumelage des internats. Conformément à la politique de l'APPIC, les étudiants doivent obtenir l'approbation formelle de leur programme universitaire pour postuler à un internat. L'état de préparation à la candidature peut être discuté avec le coordonnateur des practica et des internats et une vue d'ensemble est fournie dans le document d'orientation du programme clinique sur [l'Admissibilité à l'internat](#) et dans le [Règlement concernant les internats](#).

Au-delà de la question des internats, nous encourageons les étudiants à réfléchir au type d'activité clinique qu'ils aimeraient pratiquer après leurs études. La sélection de cours et de practica est tout aussi importante pour une inscription à un Ordre de psychologues. Les exigences [varient toutefois en fonction des provinces/territoires](#). Ceci dit, en vertu de l'Accord de reconnaissance réciproque signé par tous les organismes de réglementation professionnelle des psychologues du Canada, il y a un consensus sur un tronc commun de compétences. Certaines provinces (comme le Québec) ont des exigences additionnelles. Pour tout détail, les étudiant-e-s devraient consulter l'organisme de réglementation professionnelle des psychologues de la juridiction qui les intéresse.

En Ontario, tous les candidats à l'inscription à l'Ordre des psychologues de l'Ontario (OPO) doivent déclarer leurs compétences par rapport au(x):

- (1) domaines de pratiques (psychologie clinique, psychologie de counseling, psychologie en institutions scolaires, psychologie judiciaire, neuropsychologie clinique, psychologie de la santé, psychologie en réhabilitation, psychologie industrielle, psychologie des organisations);
- (2) activités (évaluation, intervention/consultation, recherche, enseignement);
- (3) type de clientèle ciblée (enfants, adolescents, adultes, couples, familles, personnes âgées, organisations).

Les détails sur les définitions de ces domaines de pratiques peuvent être trouvés dans [l'annexe C des directives du OPO en ce qui concerne l'inscription des psychologues](#)

Nous encourageons fortement les étudiants à lire attentivement les exigences que demande leur inscription à l'Ordre, en particulier [les exigences liées à la déclaration de compétence](#). Une sélection appropriée des cours cliniques et des expériences en formation clinique supplémentaires (incluant les practica et les internats) est essentielle pour mettre en avant les compétences demandées par l'Ordre. La pratique supervisée qui se fait durant l'étape initiale du processus d'inscription est tout aussi cruciale pour la déclaration. Les psychologues nouvellement inscrits doivent être en mesure d'offrir les services et les compétences qui les accompagnent à la hauteur des compétences indiquées dans leur déclaration (incluant les domaines de pratiques, les activités et services, ainsi que les différentes clientèles ciblées).

Quand il examine les candidatures pour l'inscription à l'Ordre, le comité d'inscription du OPO s'attend

à voir des connexions claires entre les cours du programme du candidat, sa formation clinique (practica et internats), son activité professionnelle/son emploi post-universitaire, et ses compétences déclarées. Par exemple, si un candidat déclare une compétence en psychologie de la santé, il est important que la personne ait suivi un ou plusieurs cours liés au domaine, qu'il ait connu des expériences professionnelles touchant à cette question et qu'il fournisse des services en psychologie de la santé durant sa période de pratique supervisée. Autre exemple, pour déclarer une compétence en matière de services offerts en psychologie clinique et en psychologie du counseling auprès des enfants, il est nécessaire d'avoir suivi plusieurs cours dans le domaine mais aussi d'avoir travaillé, durant des practica et une formation en internat, avec des enfants sur une série de problèmes qui les touchaient. En outre, l'OPO exige que les candidats déclarent des compétences à la fois en matière d'évaluation et d'intervention/consultation pour tout domaine de pratique choisi.

En raison du type de formation reçue, les étudiants graduant au programme de psychologie Clinique à l'Université d'Ottawa devraient prendre en considération la déclaration de compétence à la fois sur son versant évaluation et sur son versant intervention/consultation et ce, tant pour la psychologie clinique que pour la psychologie du counseling. Le large éventail des cours et des formations cliniques requis dans le programme assure le fait que les étudiants aient la connaissance et les compétences nécessaires à ces services et ces domaines de pratiques. Les étudiants qui sont intéressés à déclarer leurs compétences dans d'autres domaines de pratiques (par ex. psychologie de la santé) devraient veiller à avoir suivi les cours universitaires appropriés et à avoir obtenu les expériences cliniques demandées. Il convient toutefois de noter que la section I des directives d'inscription de l'OPO ([Remplir la déclaration de compétence](#)) stipule que les candidats ne doivent normalement pas choisir plus de deux domaines de pratique. Les étudiants qui souhaitent déclarer leur compétence dans plus de deux domaines d'activité sont invités à consulter l'OPO. La déclaration de compétences dans d'autres services ou dans d'autres domaines de pratiques devrait en effet être déterminée par trois éléments : les cours cliniques supplémentaires qu'il a suivis, des éléments spécifiques liés à sa formation clinique, et enfin la nature de son emploi post-universitaire. Un candidat à l'inscription indique parfois ses compétences dans un domaine de pratiques qui est nécessaire à son emploi post-universitaire, mais pour lequel il a en fait peu de connaissance et de compétence voire aucune. Dans de tels cas, le comité d'inscription du OPO exigera la soumission d'un plan de recyclage pour acquérir la connaissance et les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une pratique supervisée.

Elisa Romano, Allison Ouimet, Ph.D., Co-Directrices du programme clinique
Elke Reissing, Ph.D., Coordinatrice des practica et de l'internat

(Dans le présent document, le genre masculin est employé sans discrimination pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.)

Mis à jour: février 2019

Mis à jour: août 2020

Mis à jour : février 2024